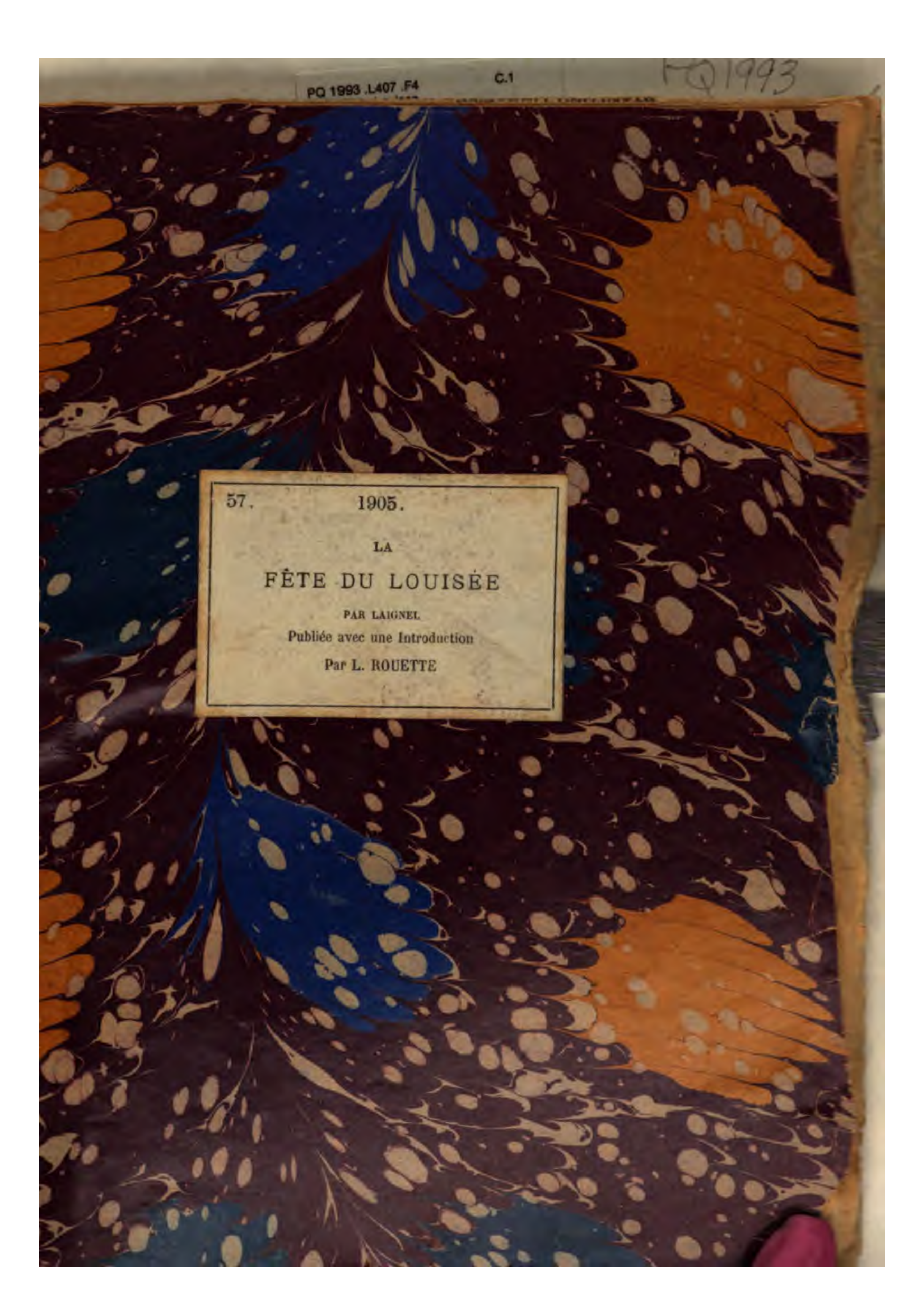
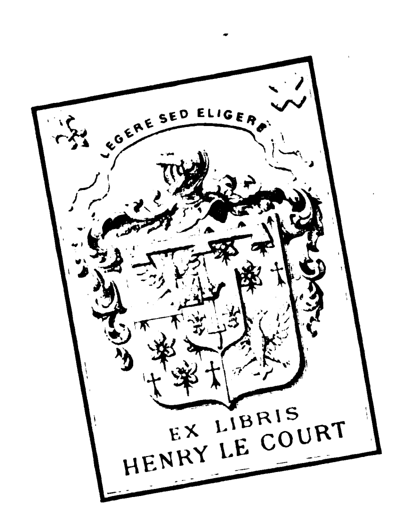

PQ 1993 .L407 .F4
C.1
PQ1993
57.
1905.
LA
FÊTE DU LOUISÉE
PAR LAIGNEL
Publiée avec une Introduction
Par L. ROUETTE


LEGERE SED ELIGERE
EX LIBRIS
HENRY LE COURT

SOCIÉTÉ ROUENNAISE

DE

BIBLIOPHILES

N° 26

—

M. LE COMMANDEUR HENRY LE COURT

LA

FÊTE DU LOUISÉE

Par LAIGNEL

PUBLIÉE AVEC UNE INTRODUCTION

Par L. ROUETTE



ROUEN
IMPRIMERIE LÉON GY

MDCCCCV

INTRODUCTION

Depuis que l'histoire a cessé d'être un exercice plus ou moins heureux de style pour devenir une science, les amis de la vérité n'ont rien négligé de ce qui pouvait y porter la lumière. Les vieilles chartes ont été tirées de la poussière, les manuscrits déchiffrés, et la poésie elle-même appelée à témoigner des faits, des croyances et des mœurs dont elle est souvent le reflet.

C'est à ce dernier titre que *la Fête du Louisée*, ce chant d'un père de famille érigeant, le 25 août 1789, dans son jardin, un buste de Louis XVI, — opuscule à peu près introuvable aujourd'hui, — a paru à la Société rouennaise de Bibliophiles digne d'une réimpression.

Les mérites poétiques de l'œuvre n'eussent pas, en effet, appelé pareil honneur. Quoique leur auteur, *Jean-Baptiste-Jacques Laignel* (1), ait déjà été couronné au *Puy de Caen*, le 8 décembre 1775, pour une ode latine sur l'érection des « Phares du Havre et de Normandie allumés à l'avènement de Louis XVI », et que l'*Académie établie à Rouen sous le titre de l'Immaculée-Conception* lui ait décerné pour une

(1) Né au Havre le 14 février 1741, mort à Harfleur le 19 août 1806.

ode française sur le même sujet une médaille d'or, ses vers, où abondent les réminiscences classiques et dans lesquels règne en maîtresse la périphrase, sont trop conformes à ceux qu'on admirait universellement alors pour qu'il fût utile de les tirer de l'oubli.

Mais ils montrent une fois de plus combien, au début de la Révolution, était populaire encore cette royauté qui bientôt devait choir, entraînée dans l'abîme par l'aveuglement de ses amis, non moins que par la haine implacable de ses adversaires.

De ceux qui avaient pu l'approcher, Louis XVI, par sa bonté, son réel désir de mettre un terme aux abus, son amour sincère du bien public, avait gagné tous les cœurs. Or, le Havre, trois ans auparavant (1786), avait eu sa visite à son retour de Cherbourg, où il était allé donner par sa présence l'impulsion aux travaux de la digue fameuse qui ne devait guère s'achever qu'un siècle plus tard.

La ville l'avait vu parcourant ses quais, s'enquérant des besoins du port, des travaux en cours et de ceux à l'étude, discutant avec les ingénieurs et montrant des questions qui lui étaient soumises une connaissance qu'on ne lui eût peut-être pas soupçonnée (1). Elle l'avait entendu à ses acclamations enthousiastes crier plusieurs fois, les bras tendus vers la foule : « Vive mon peuple ! vive mon bon peuple ! » Et le soir, en se promenant au milieu des illuminations qui, rue Saint-Michel (aujourd'hui rue de Paris), s'étendaient de l'avant-port à la porte d'Ingouville, illu-

(1) *V.* Borély, *Histoire de la ville du Havre et de son ancien gouvernement*, t. III, l. VII, ch. VII, p. 568.

minations féeriques, telles que le Havre n'en avait jamais vu et depuis n'en revit jamais, les bons Havrais s'étaient redit les espérances qu'un règne inauguré par tant de généreuses réformes faisait à tous concevoir.

A l'occasion de ce voyage, déjà Laignel avait composé « sur l'air de Malbrougk (*sic*) », une chanson par laquelle les mariniers (1) passant Sa Majesté Louis XVI d'Honfleur au Havre (27 juin), devaient égayer la traversée. Le dernier couplet, réservé au fils de l'auteur (2), arrivé du Cap

(1) Ces mariniers n'étaient autres que cinquante officiers de navires de commerce, qui s'étaient spontanément offerts pour faire fonction de matelots. Ils montaient la corvette *Anonyme*, appartenant au commerce du Havre et armée pour la circonstance. (Borély, *Hist. du Havre*, t. III, l. VII, ch. VII, p. 565.)

(2) Ce fils, Gaspard Laignel, entré dans la marine royale, devint capitaine de vaisseau. C'est en cette qualité qu'au combat de Santo-Domingo il commandait le *Jupiter*. Fait prisonnier par les Anglais, il alla sur les *pontons* attendre la conclusion de la paix. Officier de la Légion d'honneur, il se constitua, sous la Restauration, le défenseur des officiers de marine, dont la pension de retraite se réglait trop souvent d'après la faveur, et fit présenter à la Chambre des députés, par le général Foy, une pétition à ce sujet. N'ayant pas obtenu gain de cause, il écrivit contre le Ministre de la marine un pamphlet, où l'autorité voulut voir une menace de mort sous condition. Jeté en prison, il passa en cour d'assises, mais fut acquitté. Caractère aigri, sympathisant peu, même avec sa famille, il employa ses loisirs à la publication d'œuvres diverses, qu'on trouve en partie énumérées dans la *Bio-bibliographie des écrivains de l'arrondissement du Havre* de M. Lechevalier. (Note recueillie de la bouche de M. René Laignèl, ancien bâtonnier de l'Ordre des avocats au Havre.)

le 25 au soir, se sent un peu de la rapidité de l'improvisation :

J'arrive... Oh ! quelle aubaine !
Mironton, ton, ton mirontaine,
J'arrive... Oh ! quelle aubaine !
Je chante et sers mon Roi !
Moment heureux pour moi !
A ses pieds je me voi !

Un orage survenu, qui fit durer la traversée trois heures un quart, empêcha de faire entendre la chanson, mais l'auteur, admis le lendemain, pendant les préparatifs du lancement d'un bateau, à déclamer devant le Roi une ode de sa composition, eut l'honneur d'offrir à Sa Majesté l'ode, la chanson et ses odes latine et française sur « l'Erection des Phares » (1).

On conçoit que le souvenir d'un tel honneur soit de-

(1) L'ode déclamée par Laignel a été imprimée à la fin de l'opuscule, où il avait réuni celles sur l'*Erection des Phares* et, avec leur traduction libre en vers français, les *Distiques latins* qu'il avait composés pour être inscrits sur les nouvelles cloches de Notre-Dame du Havre (1776). Ces distiques y furent en effet gravés.

Les Phares du Havre et de Normandie allumés à l'avènement de Louis XVI, in-12 de 16 pages (s. l. n. d.). — Laignel a fait sous ce titre, sauf interversion de mots : *Les Phares de Normandie et du Havre allumés*, etc., un autre recueil de ses odes couronnées, mentionné par *Lechevalier* dans sa *Bibliographie méthodique de l'arrondissement du Havre*, n° 1496, in-8° de 8 pages ; mais ce recueil, où se trouve la Chanson des Mariniers, ne contient pas l'ode déclamée devant le Roi.

meuré vivant dans le cœur du poète. A en juger par *La fête du Louisée,* c'est un vrai culte qu'il a voué au Roi,

« Ami d'un peuple libre et son restaurateur (1) ».

Environné de ses dix enfants, de sa femme et de sa mère, c'est tout juste si, comme La Feuillade devant la statue de Louis XIV, il ne s'agenouille pas devant l'image qu'en son jardin il dresse à sa gloire.

Cette image, du moins, il veut que tous ceux qui, venant de l'intérieur, quitteront la Grand-Route pour s'engager sur la Chaussée-d'Ingouville, puissent la contempler et la saluer au passage. Et le chant qui en a consacré l'inauguration, il fait en sorte que les échos en retentissent jusqu'aux marches du trône. Il l'envoie à Necker, le ministre, et l'exemplaire que nous reproduisons ci-après, propriété de M. Ed. Pelay, président de la Société rouennaise de Bibliophiles, témoigne qu'aux secrétaires de l'Assemblée nationale il en fit également hommage (2).

Dans ses strophes il n'oublie aucune des nobles actions et des vertus de Louis et, pour que la postérité n'en ignore, il multiplie sous ses vers les notes explicatives; sage précaution qui nous dispense de commentaire et réduit heureusement la tâche des Saumaises à venir. Tout au plus leur faudra-t-il, aux générations qui auront

(1) *La fête du Louisée*, str. XI, p. 12.

(2) On lit en effet en tête du titre, cette note manuscrite : « MM. les Secrétaires de l'Assemblée Nationale. L'A. »

oublié le grec et ses gracieuses fictions, rappeler que le Tiphys dont il parle en cette apostrophe au Havre,

« Lieux qui m'avez vu naître et que chérit Tiphys ! » (1)

n'était autre que le pilote du vaisseau des Argonautes. Il est vrai que, malgré la présence d'un bureau de pilotage au Havre,

..... on ne s'attendait guère
A voir *Tiphys* en cette affaire.

La VIII[e] strophe, où il félicite Louis XVI d'avoir rouvert aux protestants exilés les portes de la patrie, nous paraît réclamer quelques éclaircissements. Laignel semble y flétrir sans réserves l'Edit de Nantes, et pourtant, trois ans plus tard, nous lisons dans la *Respectueuse et instante sollicitation avant de nommer les Electeurs des Députés aux Etats libres et généraux* (2), qu'il signe Laignel, ancien maire-échevin (3), les paroles suivantes : « Et, en premier lieu, serait-ce complaire à ce Souverain « (Louis XVI), que de lui donner pour nos représentants « et ses conseils, des sujets qu'il a solemnellement dé-

(1) *La fête du Louisée,* str. VII, p. 9.

(2) *Respectueuse et instante sollicitation auprès de l'assemblée tenue en l'Hôtel-de-Ville du Havre, avant de nommer les Electeurs des Députés aux Etats libres et généraux indiqués par Sa Majesté pour le 27 avril 1789.* Mars 1789, s. l., in-4° de 9 p. (p. 4, 5 et note).

(3) Laignel avait été, en effet, nommé à cette qualité par ordonnance du Roi en son Conseil, le 8 février 1779.

« clarés *privés de toute influence sur l'ordre établi dans « ses états?* Serait-ce lui obéir que d'incorporer dans nos « Assemblées, Elections et Députations, *des sujets qu'il a « déclarés d'avance et à* JAMAIS INCAPABLES *de faire corps « dans son royaume?* Vous vous rappelez, Messieurs, que « ce sont tous nos frères non-catholiques que notre Sou- « verain écarte ainsi par son édit du mois de novembre « 1787, ne leur accordant, dit-il, *que ce que le droit na- « turel ne lui permet pas de leur refuser.* Et, en rappro- « chant le contenu de cet édit, des dispositions du règle- « ment du 24 janvier dernier, il est évident que l'on ne « peut, sans mettre le Souverain en contradiction avec « lui-même, comprendre sous le mot de François né ou « naturalisé, d'autres sujets que les Catholiques. »

La contradiction est apparente non réelle. Laignel reste toujours partisan de la tolérance religieuse, et dans les lignes qui suivent il avoue les droits de la plupart des protestants qu'il connaît à son estime, estime « d'autant « mieux fondée que l'attribut de l'homme de probité est « de professer publiquement les principes auxquels il est « sincèrement attaché ». Mais il se rappelle « qu'en 1563 « cette ville importante et l'une des clefs de la France « (Le Havre) fut, sous l'amiral Coligni, son gouverneur, « livrée aux Anglois commandés par Warwick, ravagée « et retenue par eux pendant 8 à 9 mois, et forcée enfin « de soutenir un siège contre son Roi Charles IX, qui vint « la reprendre; en mémoire de quoi se fait tous les ans « une procession générale, le dernier dimanche de juil- « let. » Et, pas plus que l'Angleterre ne donne « à ceux

« qu'elle nomme *papistes* quelque *concurrence ou in-* « *fluence* dans ses Assemblées nationales » il ne veut que la France accorde aux dissidents une part quelconque dans son gouvernement.

A vrai dire, Laignel est persuadé qu'un Etat catholique ne peut être soutenu que par les seuls catholiques. Et, en raison de cela, ce ne sont pas seulement les protestants qu'il veut voir exclus des futurs Etats-Généraux, ce sont aussi les prétendus philosophes. Dans le manuscrit original de cette *Respectueuse et instante Sollicitation* que, pour répondre sans doute au vœu des avocats, ses collègues, dont il était le mandataire, il a considérablement amendée, on lit ces lignes qui témoignent de ses sentiments intimes : « De quels remords cuisants serons-nous « déchirés si, voulant et croîant placer auprès du mo- « narque nos fidèles représentans, ses bons conseils et « vrais amis, « pour rendre particulièrement à ce tendre « père le calme et la tranquillité dont Il se plaint d'être « privé depuis si longtemps, » nous coopérions à placer « entre Lui et Nous une horde de ces Esprits pervers et « frénétiques qui, empruntant le masque de la Philoso- « phie, bannissent toute idée de Dieu, de sa providence, « de Religion, de dépendance : Prodiguent dans leurs « écrits, au milieu des Séances académiques et sur les « Théâtres les maximes les plus contraires aux bonnes « mœurs et *à l'ordre public* (1); Vomissent les sarcasmes « et la dérision contre ce que les peuples ont de plus sa-

(1) Le manuscrit souligne ici et plus loin.

« cré et de plus respectable : Traitent de stupides *préjugés* « et de frivoles *opinions* les principes ou les dogmes qui « contrarient leurs penchans et combattent leurs passions : « Une horde qui se fait un jeu familier de la perfidie et de « la scélératesse et qui commet le crime aussi aisément « qu'elle boit l'eau, pourvu qu'en sachant se soustraire à « la vengeance des Loix humaines, elle satisfasse en tout « l'intérêt de son égoïsme : Une horde enfin qui par son « indifférence et son mélange de Religions auxquelles elle « ne croit point et dont elle se moque est moins propre à « ramener des jours de sécurité et de paix qu'à nous re- « plonger dans ces scènes de désolation et d'horreurs « qui ont ensanglanté toutes les parties du Roïaume pen- « dant le seizième siècle ; scènes qui ont réduit la France « à deux doigts de sa perte et ébranlé la couronne sur la « tête des Bourbons, dont l'auguste descendant fait et « veut aujourd'hui votre bonheur : scènes encor plus « redoutables qu'autrefois, parce qu'on suivait des prin- « cipes, on adoptait sincèrement une Religion, on errait « de bonne foi ; Tandis qu'aujourd'hui cette abominable « horde a appris à mépriser et secouer toute autorité re- « ligieuse et civile, et met les armes à la main en étouf- « fant toutes les voix qui pourraient retenir ou rappeler « même celle de la conscience. » Puis, plus loin : « Et « bientôt l'Autel sera renversé, le Throne sapé : nos pro- « vinces boulversées, divisées, soulevées se déchireront « les unes et les autres et deviendront la proie de l'En- « nemi ou de l'Usurpateur qui se justifiera par cette « maxime séditieuse que l'on rebat témérairement à nos

« oreilles avec tant d'autres dûes au grand Lama de nos « *Sages*

« Le premier qui fut Roi fut un soldat heureux. » (1).

J.-B. Laignel qui, en ces dernières lignes, se montrait si bon prophète ne devait pas être des derniers à souffrir de la Révolution. Entré au barreau du Havre en 1762, quelques années après syndic perpétuel des avocats de ladite ville, maire-échevin, il ne tarda pas à voir disparaître ses charges et diminuer son influence. L'*Instante Sollicitation* lui fit des ennemis de presque tous les partisans des idées nouvelles. Non seulement un sieur Maraine, marchand drapier, entreprit d'en détruire l'effet, mais la nièce de l'abbé Dicquemare, Mme Le Masson Le Golft, comme son oncle grande amie des philosophes, écrivit alors : « On a répondu à cette tirade, dont on a conclu que M. Laignel aurait envie d'être choisi pour aller aux Etats-Généraux. »

Le fait est qu'il fit partie des vingt députés nommés par les délégués des diverses Communautés pour porter à l'Assemblée générale des Députés du Tiers-Etat du bailliage du Havre, le cahier des doléances de la Ville ; mais il ne fut pas choisi pour la députation ; c'est à M. Bégouen-Demeaux qu'échut cet honneur.

Tant que la Révolution respecta les croyances, Laignel l'accepta. Lorsque Necker, pour combler le déficit du

(1) Manuscrit original de la *Respectueuse et instante Sollicitation*, p. 1, 2 et 7.

Trésor, provoqua des dons patriotiques, il fit remise volontaire à l'Etat, sur les tailles de Montivilliers, d'une rente dont le capital fut alors estimé à deux mille deux cents livres, et remit en outre cinq cents livres d'arrérages, pour racheter onze boucles d'argent que neuf de ses enfants, sa femme et lui avaient d'abord spontanément offertes (1).

Le 13 juin 1790, à l'occasion du banquet patriotique qui suivit la Fédération de la garde nationale du Havre avec le régiment de Béarn et tous les corps militaires, il célébra le pacte fédératif dans une chanson où, après avoir porté la santé du Roi, des constituants et des soldats de Béarn, il concluait ainsi :

A la santé de nos Havraises,
Rivales de nos sentiments,
Le titre de bonnes Françaises
A couronné leurs agréments.
Pour faire fuir toute humeur noire,
Redites-nous, sexe charmant :
Il faut àimer et boire
Tambour battant (2).

Cette même année, 1790, les Parlements ayant été abolis, Laignel fut à l'élection nommé troisième juge-suppléant ; mais il déclina cet honneur et dès lors devint

(1) *V.* Borély, *Histoire de la ville du Havre*, seconde partie, t. I, l. I, ch. v, p. 125, 126 et note.

(2) *V.* Borély, *Histoire de la ville du Havre*, t. I, l. I, ch. VII, p. 205.

3

suspect. Le 9 pluviôse an II (29 janvier 1794), s'il n'est point du nombre des vingt et un Havrais arrêtés par l'ordre du représentant Siblot et bientôt internés à Nointot, il a la douleur de voir parmi eux son fils aîné, établi négociant rue de la Révolution.

Attendant que le 9 thermidor lui rende ce fils, exposé chaque jour à l'aller rejoindre en prison, il cherche dans l'étude une diversion à ses peines. Il écrit *l'Ordre social propre à tout gouvernement*, et ce dans sa maison, rue d'Estimauville, vis-à-vis l'établissement de la Miséricorde du Havre, ainsi qu'en témoigne cette note extraite de la partie de l'œuvre consacrée aux « Hospices » : « Cœurs « sensibles : vous concevrez la douleur que j'éprouve en « attachant mes regards sur cet édifice,élevé vis-à-vis de « ma demeure : mais ne voyant plus y entrer ou en sor- « tir son bienfaiteur zélé (1), l'un de mes plus intimes et « de mes plus anciens amis, qui peut-être, hélas ! réclame « en cet instant sur une terre étrangère ces mêmes se-

(1) L'abbé Anfray, prêtre « qui depuis 1761 jusqu'à son départ forcé par les circonstances en 1792; a donné aux pauvres son temps et son revenu », avait construit « par ses soins et en partie de ses deniers, les bâtiments de l'*Etablissement de la Miséricorde*, où se faisaient « des distributions en deniers, vêtements et bouillon telles que dans cette ville (Le Havre), quoique considérable en commerce et en population, l'on ne voyait personne mendier. Une école gratuite de travail en dentelles y était ouverte aux jeunes filles indigentes : le produit de leur ouvrage était remis à leurs parents ». (J.-B. Laignel, *l'Ordre social*, deuxième législation : les Hospices, p. 18, note 6).

« cours qu'au sein de sa patrie il semblait destiné à « répandre toute sa vie dans la main des autres !!! »

J.-B. Laignel était en effet un travailleur émérite, non moins qu'un érudit et un penseur : l'énumération de ses œuvres en fait foi. C'est, sous le titre général d'*Elite des Loix commerciales, depuis la découverte du Nouveau-Monde ou de l'Amérique en 1492 jusqu'à la convocation des Etats-Généraux de la France en 1789*, un *Discours sur la navigation*, ces *Etudes de l'ordre social*, dont nous parlions tout-à-l'heure, le *Spectacle de la France lors de la convocation des Etats-Généraux en 1789*, le *Commerce général de la France en 1789*, *les Salines et le sel de la France*, lesdits ouvrages augmentés d'extraits commentés de Montesquieu, J.-J. Rousseau, l'abbé de Saint-Pierre, le président Hénault et le jurisconsulte Argou.

La Révolution passée et le Directoire ayant fait place au Consulat, Bonaparte, qui venait de signer « le Concordat », descendit au Havre où, accompagné de Joséphine, il séjourna trois jours, du 7 au 10 novembre 1802. Des fêtes brillantes furent données en son honneur; et Laignel, qui semble avoir été considéré comme l'un des poètes officiels de la cité, se crut obligé d'accorder à nouveau sa lyre.

Fuyez à son aspect nuages ténébreux !

chante-t-il ;

Jours purs et fortunés il vous rend à nos vœux !

Sur un transparent, dont il orne la façade de sa maison, il écrit :

Qu'il vive ce héros dont les bienfaits nombreux
Nous ramènent le temps de nos premiers aïeux !
Dans nos élans d'amour et de reconnaissance,
Il nous a vus bénir son auguste présence ;
Comme dans l'âge d'or on bénissait les dieux,
Se montrant aux mortels dont ils comblaient les vœux (1).

et, dans un placet également en vers, il appelle sur son « Ordre social » l'attention du consul et sollicite pour l'imprimer le concours du Gouvernement.

L'auteur de la *Fête du Louisée*, célébrant *Bonaparte*, après la *Fédération*, n'était-il, comme l'insinue Borély, qu'un poète à l'enthousiasme facile ? Il nous paraît plutôt, connaissant les sentiments religieux de l'homme, que le rétablissement officiel du culte en France lui faisait considérer le premier consul comme un être providentiel, un nouveau Constantin, dont à jamais les siècles béniraient la mémoire.

Les vers de Laignel, fort goûtés de son temps, — on ne comprenait guère alors autrement la poésie, — nous semblent, nous l'avons dit, à nous qui avons été si gâtés, bien pauvres sous leur vêtement d'apparat et de construction bien tourmentée. Nous ne pouvons nous résoudre à admirer ceux-ci, non plus que certains autres qu'il nous serait facile de relever :

Et que Cherbourg de l'art soit le triomphe heureux ! (2)
. . . .

(1) *V.* Borély, *Histoire de la ville du Havre*, t. II, l. III, ch. IV, p. 477).

(2) *La fête du Louisée*, strophe IV.

Titres sacrés, fleuron si beau,
Des grandeurs de Louis soyez toujours le sceau ! (1)

Mais c'étaient là des vers officiels, où le poète se croyait sans doute obligé d'enfler sa voix et de parler un langage de convention. Nous l'aimons mieux dans maintes petites pièces qui n'ont jamais été publiées et dont nous citerons seulement quelques-unes pour permettre d'apprécier son esprit :

COMPLIMENT DE CONDOLÉANCE

Sur un boiteux qu'on priva de sa charge.

Licidas, on t'ôte ta charge !
En cela ton sort est heureux.
Le prince a dit : Quoi, cet âne est boiteux !
Allons, vite qu'on le décharge.

AUX BUVEURS !

Buveurs, quelle erreur est la vôtre !
Vous vous figurez qu'il est beau
De tenir plus de vin qu'un autre ;
C'est la qualité d'un tonneau.

SUR UN GOURMAND

Il mange tout, ce gros glouton,
Il boit tout ce qu'il a de rente :
Son pourpoint n'a plus qu'un bouton,
Mais son nez en a plus de trente.

(1) *La fête du Louisée*, strophe XI.

SUR UNE TANTE ETERNELLE

Que Pernelle est contredisante !
Qu'il faut chèrement acheter
Cinq ou six cents écus de rente
Que d'elle j'espère hériter !
A toute heure elle fait la moûe
Et contrôle ce que je dis ;
Quand je plaisante, je médis ;
Je suis un flatteur, quand je loûe ;
Un phanatique quand je lis ;
Un dissipateur quand je joûe ;
Si je suis gai, je suis un fou ;
Si je suis triste, un loup-garou ;
Elle me tourne en ridicule,
Si j'ai parfois bon appétit :
Si j'en manque, la vieille dit
Que c'est un reste de crapule.
Vais-je à l'église fréquemment,
Je suis taxé d'hypocrisie ;
Si je n'y vai que rarement
Je suis entiché d'hérésie.
Pour moi j'y perds l'entendement.
Un jour je lui disais : « Ma tante,
Tout vous déplait, tout vous tourmente ;
Quand aurez-vous contentement ? »
« Quand, reprit-elle ? Au monument.
Eh ! pour moi la mort est trop lente ! »
Lors lui prit un éternûment ;
Sur quoi je lui dis bonnement,
Mais de grand cœur : « Dieu vous contente ! »

FABLE

Pour son époux mourant une femme éperdûe
Veut mourir : La mort vint, et la femme pâlit ;
« C'est pour lui, non pour moi que vous êtes venûe,
Lui dit-elle en tremblant : Le voilà dans son lit. »

En considération de ces vers inédits, les lecteurs, nous l'espérons, nous pardonneront cette trop longue introduction. Nous ne pouvons cependant la clore sans adresser à M. René Laignel, ancien bâtonnier de l'Ordre des avocats du Havre, qui a si aimablement mis à notre disposition les manuscrits et ouvrages de son bisaïeul, l'hommage de notre sincère reconnaissance.

L. ROUETTE.

— Comment s'orthographiait le nom de notre poète-jurisconsulte, *L'Aignel* ou *Laignel?* A s'en rapporter à la *Fête du Louisée*, la première version serait la bonne. Cependant la médaille d'or décernée par l'Académie de l'Immaculée-Conception de Rouen, l'a été au sieur *Laignel*. L'*Instante sollicitation* est également signée *Laignel*. Pour connaître la vérité, nous avons eu recours aux actes civils ; or il est demeuré constant que c'est bien *Laignel* qu'il faut écrire. L'*apostrophe* aurait été introduite par une certaine vanité alors fréquente et pour faire croire que l'auteur avait droit à la particule ; tant il est rare que le mérite ne s'accompagne pas de quelque faiblesse.

LA FÊTE DU LOUISÉE, (1)

25 Août 1789;

OU

CHANT

D'UN PERE DE FAMILLE;

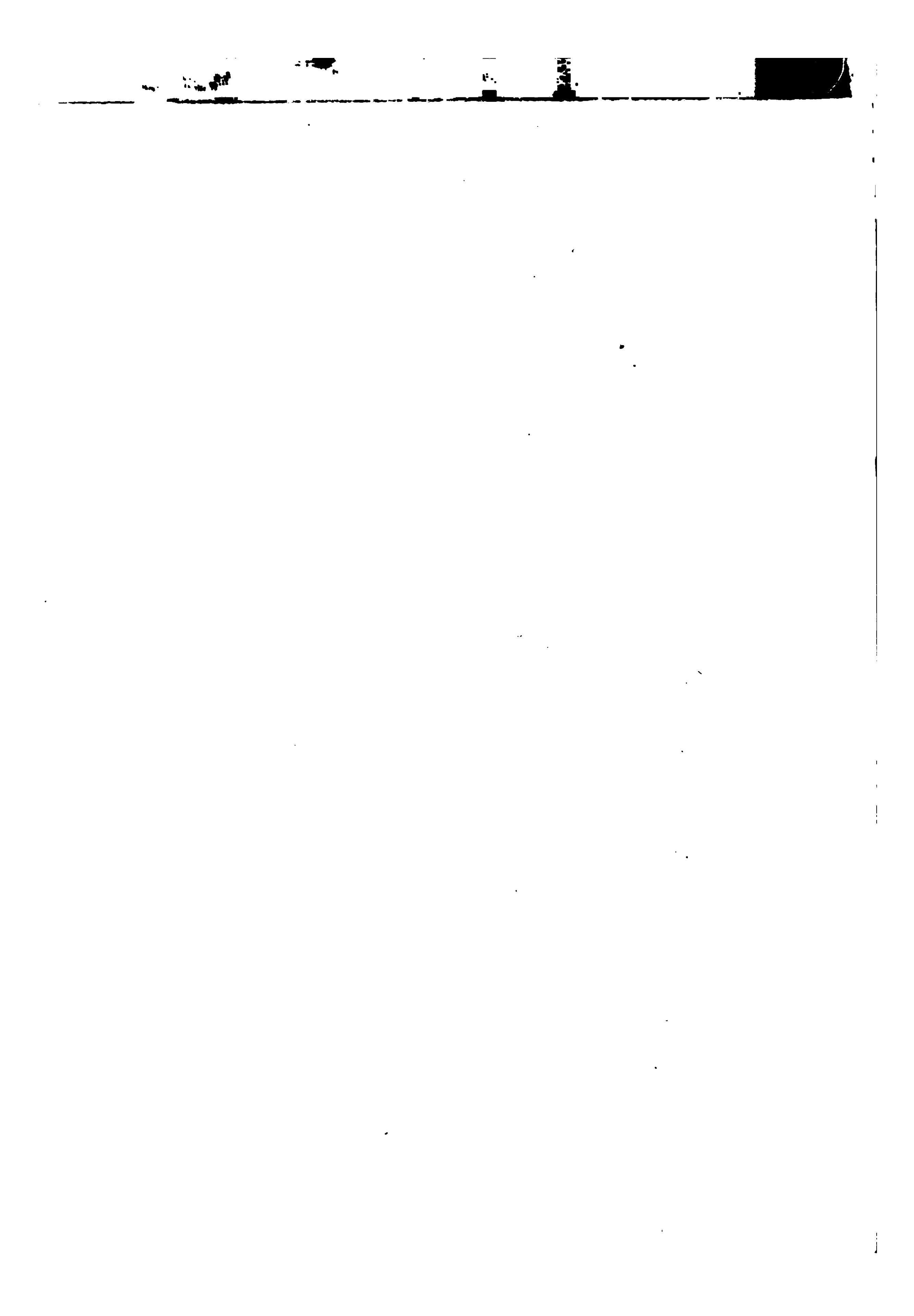
Érigeant ce jour, dans ſon jardin, un Buſte de Louis XVI.

» *Peuples, mêlez vos voix aux accords de ma lyre :*
» *Chantons LOUIS, chantons ſes bienfaits, ſon Empire.*



---

(1) Ce Louiſée eſt ſitué proche le Havre, au nord de la grande route, vis-à-vis la nouvelle Chauſſée & promenade de la Ville, ſuivant les plans arrêtés les 7 Juillet et 9 Août 1787, par les ſieurs Lamandé & la Milliere, & depuis par Sa Majeſté elle-même. Le Buſte de Louis XVI y ſera vu du Public.





LA FÊTE
DU LOUISÉE,
25 Août 1789;
OU
CHANT D'UN PERE DE FAMILLE, [2]
Erigeant ce jour, dans son jardin, un Buste de LOUIS XVI.

Premiere Strophe.

DOUX objets de mes soins, mes plus cheres délices,
O Mere que du Ciel me laisse la faveur;
Epouse, choix heureux de ma premiere ardeur;
Enfans, d'un tendre hymen, fruits nombreux & propices;
Au gré de mon envie assemblés près de moi,
Dans ce jardin que j'offre à vos loisirs paisibles :
Lorsque je vais l'orner d'un Buste de mon Roi,
Livrons-nous au transport de nos ames sensibles.
Par un hymne nouveau, tribut de notre amour,
Solemnisons ce mémorable jour :
Mêlez vos voix aux accords de ma lyre;
Chantons LOUIS, chantons ses bienfaits, son Empire.
(La Famille.)
ENVIRONNONS le Buste ornement de ces lieux;
Rendons hommage au Roi qu'il retrace à nos yeux;
Mêlons nos voix aux accords de la lyre;
Chantons LOUIS, chantons ses bienfaits, son Empire.

---

(2) La famille de l'Auteur est composée de sa mere, de son épouse, & de DIX enfans.

IIe.

Roi Pacificateur de la terre & des mers, (3)
Louis! vois à tes pieds ton Peuple & l'Univers.
Nos beaux jours s'éclipſoient, le deuil couvroit la France,
Tu parus! devant toi marcha la bienfaiſance : (4)
Le pouvoir vit tomber ſon preſtige pervers:
La loi ſe releva triomphante & plus belle;
Tu voulus le retour de ſon appui fidele.
Dès-lors, de bouche en bouche, élancé dans les airs,
Ton nom fut couronné d'une gloire immortelle,
Et répété parmi les noms chéris
Des Salomons, des Titus, des Henris.

(*La Famille.*)

Louis! ſois couronné d'une gloire immortelle :
Tu rends aux lois leur force & leur appui fidele.
Roi Pacificateur de la Terre & des Mers,
Vois à tes pieds la France & l'Univers.

---

(3) La pacification de l'Europe & de l'Amérique, avec la liberté des Mers, dues à Louis XVI.

(4) La remiſe du droit de joyeux-avénement, & le rappel des Parlements en 1774.

IIIe.

TOUT prend un nouvel être à ta voix ſouveraine :
Tu parles, & ſoudain les arts reſſuſcités, (5)
D'un Peuple induſtrieux, rempliſſent nos Cités.
D'un vil ſerf dans ſon champ ne traînant plus la chaîne,
L'humble Cultivateur reſpire en liberté ; (6)
Et ſes fils ne ſont plus chaſſés de ſon domaine.
La timide innocence exalte ta bonté ;
Elle n'eſt plus livrée au tourment effroyable, (7)
Qui lui fit dire, hélas ! „ frappez.... je ſuis coupable, "
Conſolé, ſecouru dans ſon adverſité, (8)
L'Indigent rompt ſon pacte avec l'oiſiveté.
Et dans nos murs Rachel, rendue à l'eſpérance,
Voit ſes filles chérir, dès leur pénible enfance, (9)
De ſolides vertus, un aſſidu travail ;
Grace au Paſteur zélé qui leur ouvre un bercail,
Au Roi compatiſſant qui les y favoriſe,
Aux pieux Citoyens dont la ſage entremiſe
Fait tomber chaque jour, ſur des eſſaims nombreux,
Une douce roſée & la manne des Cieux.

(*La Famille.*)

TOUJOURS devant LOUIS marche la Bienfaiſance ;
A rendre heureux ſon Peuple il met ſa vigilance.
Publions à l'envi les traits de ſa bonté :
Que ſon nom, en tous lieux, ſoit ſans ceſſe exalté.

---

(5) La réforme des Communautés d'arts & métiers.
(6) La ſervitude abolie dans les Domaines de Sa Majeſté.
(7) L'uſage de la Queſtion préparatoire ſupprimé.
(8) Les atteliers de charité & autres ſecours ouverts à l'indigence.
(9) En 1761 la Société des Dames de la Miſéricorde du Havre, ouvrit une Ecole gratuite de travail pour les jeunes filles indigentes, qui doit ſa continuation principalement à un bienfait que renouvelle tous les ans M. le Cardinal de la Rochefoucauld, Arch. de Rouen. L'année derniere, on a conſtruit le bâtiment de cette Ecole, pour lequel S. M. a ordonné qu'on tirât de ſa Marine les bois néceſſaires ; & le 22 Avril, on a chanté une meſſe ſolemnelle pour la conſervation des jours de ce Souverain.

Tous les matins, dans la principale Egliſe, une Dame de la Ville fait la quête ; & les ſecours de cette Société, en diſtribution de deniers, vêtements, pain & bouillon, ſont tels que cette Ville, quoique conſidérable en population, n'a point de mendians.

IVe.

FORTUNÉS Habitants de la riche Province, (10)
Où les cœurs ont volé ſur les pas de LOUIS ;
Nous avons contemplé l'auguſte front du Prince,
Qui nous donna pour Duc le ſecond de ſes Fils. (10 *b.*)...
Vainqueur de la nature, Art dominant, ta gloire (11)
Va faire l'entretien des fillès de Mémoire.
LOUIS, vois ton prodige, admire tes ſuccès.
Cherbourg, plus ſpacieux, de plus facile accès,
Recevra nos vaiſſeaux amis de la victoire.
Art ſublime & dompteur des flots impétueux,
Change en aſyle ſûr leur ſein tumultueux.

(*La Famille.*)

NOUS l'avons vu, ce Roi, notre amour, nos délices!
Que ſon Fils, notre Duc, croiſſe en des jours propices!
O ſuccès, couronnez nos travaux & nos vœux!
Et que Cherbourg de l'art ſoit le triomphe heureux.

---

(10) Voyage du Roi à Cherbourg et dans la Normandie, en juin 1786.

[(10 *b.*) Louis-Charles de France, duc de Normandie, né le 27 mars 1785. Devenu dauphin par la mort de son frère aîné, il devait être l'infortuné Louis XVII.)]

(11) Les grands travaux du port & de la rade de Cherbourg.

V[e].

QUE le Trident s'unisse au sceptre de la France,
LOUIS, des mers, limite la puissance :
Et déjà ses soins généreux
Ont loin de nous écarté les naufrages.
A travers les écueils, le Nocher courageux,
La nuit comme le jour, vogue dans nos parages : (12)
Une *Etoile Terrestre* y fixe sa clarté.
PHARES ! brillants rivaux des deux freres d'Hélene ; (13)
Du PHILADELPHE de la Seine,
Votre éclat présagea l'ardente humanité.

(*La Famille.*)

PHARES ! brillants rivaux des deux freres d'Hélene,
De vos utiles feux la naissante clarté,
Du Philadelphe de la Seine,
Nous présagea l'ardente humanité.

---

(12) Les deux Phares du Havre & ceux de la Normandie allumés le premier Novembre 1775. — L'Auteur a fait sur leur érection à l'avénement de LOUIS XVI, deux Odes qu'il a publiées en 1786 ; l'une latine, qui a remporté le prix à Caen le 8 Décembre de la même année 1775 ; l'autre françaife, couronnée à Rouen en 1777.

(13) Ce beau nom de *Philadelphe* a été porté par Ptolomée, qui fit élever le fameux Phare d'Alexandrie. De plus justes titres l'ont fait décerner à d'autres Rois.

VIe.

REGNE avec mon AUGUSTE, âge heureux, dont Virgile
Fit célébrer la paix aux Mufes de Sicile.
Peuples, applaudiffez : LOUIS pefe vos droits;
LOUIS eft devenu l'arbitre de vos Rois. (14)
Toi qu'altéré de fang & fans frein dans fa rage,
Alexandre chercha pour couvrir de carnage :
Toi qui, devant fubir de tyranniques loix,
Demande que LOUIS feconde ton courage,
Monde-nouveau : triomphe, & fois libre à fa voix.
ESCAUT, reprends ton cours fous un Ciel fans nuage;
LOUIS de ton Batave affermit les remparts :
Les foudres que fur eux eût fait tomber l'orage,
Sont pofés près des LYS par l'Aigle des Céfars.
Lys protecteurs, parez le fein de la Neuftrie;
Et, dans fes ports ouverts même aux fiers Léopards,
Prêtez votre luftre aux beaux arts;
Symboles de candeur, affurez l'induftrie.

(*La Famille.*)

LYS protecteurs, parez le fein de la Neuftrie;
Et, dans fes ports ouverts même aux fiers Léopards,
Prêtez votre luftre aux beaux arts;
Symboles de candeur, affurez l'induftrie.

---

(14) Les différents traités avec les Puiffances, principalement l'alliance avec les Etats-Unis de l'Amérique. — La paix entre l'Empereur & la Hollande en 1785, par la médiation & fous la garantie de LOUIS XVI. — Les traités de commerce avec la Hollande en 1785, avec l'Angleterre en 1786, &c.

VIIe.

LIEUX qui m'avez vu naître & que chérit Tiphis;
Floriffante Cité qu'éleva dans fa gloire (15)
Ce Monarque, l'honneur des Lettres & des Lys,
Couronné de lauriers vers Marignan cueillis :
Ce Valois, ce Héros qu'au temple de Mémoire
Placerent, jeune alors, Bayard & la Victoire :
Qui vous donna fon nom, qui connut votre prix :
HAVRE HEUREUX, digne objet des faveurs de LOUIS :
Devenez un rayon de fa magnificence;
De la fuperbe Tyr étalez l'opulence
Et l'appareil pompeux des flottes de Tharfis.
O vaiffeaux des deux hémifpheres,
Que LOUIS l'un de l'autre a rendus tributaires :
Raffemblés fur la Seine & l'Océan unis,
Enrichiffez nos bords & peuplez-les d'amis !

(*La Famille.*)

O Vaiffeaux des deux hémifpheres,
Que LOUIS l'un de l'autre a rendus tributaires;
Raffemblés fur la Seine & l'Océan unis,
Enrichiffez nos bords & peuplez-les d'amis !

---

(15) L'agrandissement du port & de la Ville du Havre-de-Grace appellée du nom de François premier fon fondateur, *Ville Françoife.* Ce Prince, furnommé *le Pere des Lettres*, la fit bâtir fur la fin de 1515, au retour de la bataille de Marignan, qu'il gagna contre les Suiffes après deux jours de combat, où il fit des prodiges de valeur. Le Maréchal de Trivulce, qui s'étoit trouvé à dix-huit batailles, dit que celle-ci étoit un combat de géants & les autres des jeux d'enfant. Ce fut après cette victoire que François premier, âgé de 21 ans, voulut être fait Chevalier de la main de Bayard, près de qui il avoit combattu. — *Voyez le Préfident Henault, &c.*

VIIIe.

REVENEZ parmi nous, familles fugitives, (16)
Que l'effroi difperfa fur de lointaines rives;
Quittez ces lieux d'exil, ces climats étrangers;
Rèvenez habiter vos antiques foyers.
Hâtez votre retour, préparez-en les fêtes;
Reprenez vos doux luths, de fleurs ornez vos têtes:
Sous un regne équitable & fécond en bienfaits,
Ramenez à LOUIS de fideles fujets.
Souvent, de vos malheurs en retraçant l'hiftoire,
Vous laiffiez échapper ces voeux & ces regrets:
,, Oui, la France eft toujours chere à notre mémoire:
,, En foupirant vers elle & même aimant à croire
,, Qu'elle ne peut nous être interdite à jamais;
,, Nous vivons, nous mourons, avec un cœur français. "

[*La Famille.*]

REVENEZ parmi nous, familles fugitives,
Que l'effroi difperfa fur de lointaines rives:
Sous un regne équitable & fécond en bienfaits,
Ramenez à LOUIS de fideles fujets.

---

(16) Le retour des Réfugiés que fait efpérer l'Edit de la tolérance civile, rendu en novembre 1787.

IXe.

MA lyre a fous mes doigts treffailli d'allégreffe. (17)
Chants d'amour, redoublez.... coulez, pleurs de tendreffe,
Au fpectacle touchant qui frappe mes regards.
Difcutant les abus d'un régime arbitraire,
Les Français près du Trône environnent leur Pere.
Prenez un *libre* effor, brillez de toutes parts,
Patriotiques mœurs & vertus populaires :
LOUIS veut vous connoître, il vous ouvre fon cœur.
Au gré de fes défirs, Comices tutélaires ;
Dans vos nobles travaux entrepris pour vos freres,
Faites naître & jaillir les fources du bonheur !

(*La Famille.*)

PATRIOTIQUES mœurs & vertus populaires ;
LOUIS veut vous connoître, il vous ouvre fon cœur.
Dans vos nobles travaux, Comices tutélaires,
Faites naître & jaillir les fources du bonheur !

---

(17) L'Affemblée des *Etats libres & Généraux* ouverte depuis le 4 Mai dernier.

X^e.

DIEU juste en tes décrets ! DIEU rémunérateur !
Des augustes Bourbons le Pere & le modele (18)
T'aima, fut de ta loi rigide observateur ; (19)
Et des prospérités promises à ce zèle,
Ses vertus ont fixé la visible faveur.
De sa postérité révérée & féconde, (20)
On compte les rameaux par les sceptres du monde.
La gloire de son Trône a, des peuples divers,
Jadis & de nos jours attiré l'affluence : (21)
Pour briguer son appui, frappés de sa puissance,
Ils ont passé les monts & traversé les mers.
Dans ses Etats circule une heureuse abondance. (22)
Et LOUIS, dont les soins régénerent la France,
LOUIS formé selon ton cœur,
Donné dans ta bonté propice,
Est plus cher, est béni de ses sujets en chœur,
Adoptant de ce Roi l'éminente justice. (23)

(*La Famille.*)

O Dieu, que ta bonté propice
Nous conserve LOUIS formé selon ton cœur !
De l'Auteur de sa race adoptant la justice,
Qu'il soit béni de ses sujets en chœur !

XIe.

TANDIS que de son Trône abaissant la barriere,
,, Ami d'un Peuple libre, & son RESTAURATEUR, "
LOUIS des plus beaux jours nous ouvre la carriere ;
De l'homme vertueux adorable lumiere, (24)

---

(18) LOUIS IX.
[19] ,, Beatus vir qui timet Dominum, in mandatis ,, ejus volet nimis.
[20] ,, Potens in terrâ erit semen ejus : generatio recto- ,, rum benedicetur.
[21] ,, Gloria
[22] ,, & divitiæ in domo ejus :
[23] ,, Et justitia ejus manet in seculum seculi.
[24] ,, Exortum est in tenebris lumen rectis.

} Ps. CXI. v. 1. 2. 3 & 4.

Ton Evangile, ô Christ, nous mene au vrai bonheur.
L'Orgueil rebelle, impie, en son audace altiere,
Veut éteindre, avilir ce don consolateur......
Vains efforts! Sans t'armer de ton foudre vengeur,
Vois triompher ton culte & notre foi premiere.
Il suffit que Louis, regnant par la douceur, (25)
Oppose son exemple au torrent de l'erreur:
Au pied de tes autels honorés sans contrainte,
Des deux Mondes connus ce Pacificateur,
Roi Très-Chrétien, le front couronné de splendeur,
S'incline, *Fils aîné de ton Eglise sainte*......
Titres sacrés, Fleuron si beau,
Des grandeurs de Louis soyez toujours le sceau!

(*La Famille.*)

Tu triomphes, ô Foi, par nos peres transmise,
Chere *au Roi Très-Chrétien*, *Fils aîné de l'Eglise!* ......
Titres sacrés, Fleuron si beau,
Des grandeurs de Louis soyez toujours le sceau!

XIIe.

Je t'adresse cet Hymne, ô Vierge bienfaisante:
Favorise mes vœux auprès de l'Eternel!
De l'Empire Français Protectrice constante,
Reçois du haut des Cieux l'hommage solemnel
Que t'offre de nos Rois la piété touchante: (26)
Et jette sur Louis un regard maternel.

(*Tous ensemble.*)

Favorise nos vœux, ô Vierge bienfaisante,
De l'Empire Français Protectrice constante:
Et jette sur Louis un regard maternel,
Que nous implorons tous en ce jour solemnel!

---

(25) Cet exemple a éclaté dans la cérémonie religieuse qui a précédé l'ouverture des Etats-Généraux.

(26) Louis treize se mit avec sa Famille & son Royaume sous la protection de la Sainte Vierge: & en mémoire de cet hommage, ordonna une procession générale tous les ans, le 15 Août, à laquelle ses successeurs assistent avec les mêmes sentiments de piété.

ENVOI A M. NECKER.

NECKER ! LOUIS te rend aux déſirs de la France !
Chacun ſuit les élans de ſa reconnoiſſance ;
Demain, près du Monarque en qui revit HENRI,
J'aurai le doux plaiſir de placer ſon SULLI.

MONSEIGNEUR,

JE ne prends la liberté de vous préſenter ces foibles expreſſions de mon patriotiſme, que pour y joindre l'offre des réſultats de mon travail depuis plus de vingt ans, ſur les moyens de rectifier & ſimplifier la plûpart de nos loix, principalement celles qui concernent *le commerce de terre & de mer*.

ET en vous prévenant que je me ferai un devoir de participer en toute occaſion ce que, par l'étude & l'exercice de ma profeſſion, j'ai acquis d'éclairciſſements ſur ce qu'il conviendroit conſerver ou ſupprimer, modifier ou adopter dans pluſieurs parties de la légiſlation Françaiſe, je demande la permiſſion de publier & d'adreſſer à l'Aſſemblée-Nationale, une „ Diſſertation ſur *l'intérêt de l'argent*, diſtingué de „ l'uſure, & admis par les loix de France. "

LE refus de cette diſtinction néceſſaire & juſtifiée entr'autres autorités morales par l'Evangile, mais combattue par ceux qui ne ceſſent d'oppoſer nos loix contre l'uſure, en ſe diſſimulant & nous déguiſant * celles qui ont légitimé l'intérêt dans ce Royaume, eſt un des plus grands obſtacles au progrès de notre commerce, comme le fit obſerver à la Sorbonne M. de Colbert, pendant qu'il s'occupoit de travailler à l'Ordonnance de 1673, appellée Code des Marchands. Et je tracerai une idée ſuccinte du mal que ce refus a occaſionné dans tous les temps & cauſe encore aux Français.

Heureux & trop récompenſé ſi je puis contribuer au grand

---

* V. les conférences de Paris ſur l'uſure, tome premier, page 362, où le P. Sémelier, leur auteur, a *falſifié* le texte de l'article 17 du titre *des aſſurances* de l'Ordonnance de 1681.

ouvrage de la régénération que, d'après votre impulsion bienfaisante, nous devrons à la sagesse de LOUIS-SEIZE, aidée du zèle & des lumieres de ces dignes coopérateurs que la Nation place autour du Trône.

JE suis avec un profond respect,

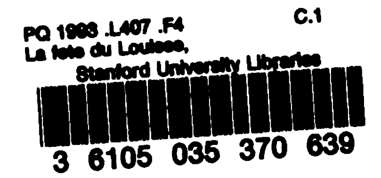
MONSEIGNEUR,

Votre très-humble, très-obéissant serviteur,

L'AIGNEL,

Syndic perpétuel de l'ordre des Avocats au Havre.





Date Due
